



# QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

## CAP EXPLORER

CONVENTION AXA ASSISTANCE N°2243705  
ANNULATION - MULTIRISQUES - ASSISTANCE - COMPLÉMENTAIRE CB

### BESOIN D'ASSISTANCE OU DE REMBOURSEMENT DE FRAIS MÉDICAUX ?

HOSPITALISATION, FRAIS MÉDICAUX, RAPATRIEMENT, PRÉSENCE HOSPITALISATION, RETOUR ANTICIPÉ...

Contactez **immédiatement** et avant toute intervention, le plateau d'assistance. **Vous devez impérativement obtenir notre accord préalable avant d'engager toute dépense, y compris les frais médicaux.**

Indiquez :

- Le numéro de contrat suivant N° 22 43 705
- La nature d'assistance dont vous avez besoin
- Vos noms et prénoms
- Le numéro de téléphone où vous joindre

Appelez le plateau d'assistance  
24/24 et 7/7 au :

**+33 (0)1 70 79 07 69**

Attention, vous devez contacter le plateau  
d'assistance avant toute dépense

**Conservez bien les originaux, ils peuvent vous être demandés**

### LES AUTRES GARANTIES DU CONTRAT

BAGAGES, RC, INDIVIDUELLE ACCIDENT, INTERRUPTION DE SÉJOUR, ANNULATION...

- Munissez-vous de votre numéro d'adhésion.
- Déclarez le sinistre dans les 5 jours pour les autres garanties d'assurance

#### Attention en cas de vol de bagages :

L'Assuré doit obligatoirement déposer plainte auprès des autorités locales compétentes dans un délai de 48 h suivant la date du Sinistre. Seuls les objets déclarés et repris sur le dépôt de plainte seront indemnisés.

#### Attention en cas d'annulation :

L'Assuré doit au préalable et obligatoirement avertir l'agence de voyage dès la survenance de l'événement empêchant le départ

Déclarez votre sinistre en ligne :  
<http://www.chapkadirect.fr/sinistre>